



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

Numéro de la demande : 2008-3573
Demande : Propriétés chimiques nouvelles ou modifiées de la préparation commerciale (PC) du produit – garantie, identité et proportion des produits de formulation
Produit : Agent de surface Sure-Mix
Numéro d'homologation : 25467
Matière active (m. a.) : Huile de pétrole paraffinique (HPR), mélange d'agents de surface (XXX)
Numéro de document de l'ARLA : 1864528

Objet de la demande

La présente demande visait à modifier la formulation de l'agent de surface Sure-Mix de façon à accroître la garantie du mélange d'agents de surface dans la formulation.

Évaluation des propriétés chimiques

L'agent de surface Sure-Mix est un liquide qui contient le mélange d'agents de surface à une concentration nominale de 40 % et l'huile de pétrole paraffinique à une concentration nominale de 60 %. La densité relative de ce produit est de 0,9 à 25 °C et son pH est de 5,7. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'agent de surface Sure-Mix ont été remplies.

Évaluations sanitaires

Le profil toxicologique ne devrait pas être très différent à la suite de la modification de la formulation et, par conséquent, aucune donnée toxicologique n'est exigée.

L'utilisation de l'agent de surface Sure-Mix ne devrait pas poser de risques inacceptables pour les travailleurs et les personnes à proximité lorsque les travailleurs suivent le mode d'emploi sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiquée sur l'étiquette.

Les modifications à la formulation de l'agent de surface Sure-Mix n'auront pas d'incidence sur l'ampleur des résidus lorsque l'agent de surface Sure-Mix est appliqué avec les herbicides Assure II (n° d'homologation 25462; 96 g/L de quizalofop-p-éthyl), Muster Herbicide (n° d'homologation 21555; 75 % d'éthametsulfuron-méthyle), Muster Toss-N-Go Herbicide (n° d'homologation 23569; 75 % d'éthametsulfuron-méthyle) ou Refine Extra 75 DF Herbicide (n° d'homologation 22352; 50 % de thifensulfuron-méthyle et 25 % tribénuron-méthyle). Ainsi, l'exposition aux résidus pour tous les sous-groupes de population ne

devrait pas augmenter.

Évaluation environnementale

Étant donné que la formulation modifiée de l'agent de surface Sure-Mix n'entraîne pas de modifications importantes dans les proportions des produits de formulation et des composants homologués du mélange d'agents de surface, et étant donné qu'il n'existe aucune préoccupation environnementale relativement à ces produits de formulation et composants, aucun autre examen ou donnée de nature environnementale n'est exigé.

Évaluation de la valeur

Une justification concernant une demande d'exemption relativement aux données sur l'efficacité et la sensibilité d'une culture a été envoyée à des fins d'évaluation. Il a été conclu que l'efficacité et l'innocuité à l'égard de la culture ne seraient pas compromises à la suite de la modification de la garantie, de la conversion de minimale à nominale et de l'ajout d'une autre source d'huile de pétrole paraffinique.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a examiné les renseignements disponibles concernant cette demande et a déterminé que la modification à la formulation est acceptable.

References

List of Studies/Information Submitted by Registrant

1823643 2009, DACO: 0.8,10.1,3.0,5.2 CBI

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2015

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.